

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2019-119**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise TRD concernant des travaux de renouvellement du réseau moyenne pression de type B rue de Lorraine et rue de l'Isle de France à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 15 avril 2019 et jusqu'au 14 mai 2019, l'entreprise TRD réalisera des travaux de renouvellement du réseau moyenne pression de type B rue de Lorraine et rue de l'Isle de France à Tinquieux. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée. Lundi 15 avril 2019 la rue sera barrée pour une durée de 4 heures (sauf pour les riverains). Une déviation sera mise en place par la rue des Anémones pour les usagers venant de la route de Champigny. Une déviation sera mise en place par la rue Jean Jaurès pour les usagers venant de la Place du Commerce. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

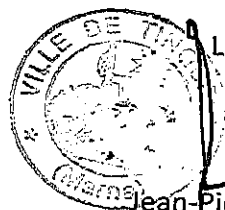
ARTICLE 3 : L'entreprise TRD sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par les agents de la force publique et procès verbal sera dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise S.R.N pour le ramassage des déchets ménagers,
CITURA,
L'entreprise TRD.

Fait à Tinquieux le 12 avril 2019.



Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ